



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

Paris, le 28.06.21 001795  
Ref : ARM/SDC/BCM/QP/CHE  
P.J. : 3

Monsieur le Député,

Par lettre du 7 avril dernier, vous m'avez fait part de votre souhait légitime d'obtenir des informations sur l'équilibre, au sein de la réserve opérationnelle de l'armée de terre, entre anciens militaires d'active et réservistes issus de la société civile.

Je vous transmets sous ce pli trois fiches techniques, qui mettent en perspective la place de la réserve de l'armée de Terre au sein du ministère et sa politique d'emploi.

Vous observez, à raison, un déséquilibre parmi les officiers supérieurs et sous-officiers supérieurs entre réservistes d'origine civile - dits *ab initio* - et anciens militaires d'active. Celui-ci est effectivement connu. Il est assumé dans la mesure où cette situation est transitoire et en cours de rééquilibrage.

Dans sa politique RH des réserves, l'armée de Terre n'a pas une vision tranchée de ces deux populations. Elle gère un dégradé de cas, en fonction de l'ancienneté dans la réserve et le cas échéant du temps, souvent court, passé dans les rangs d'active.

Le modèle de réserves initié en 2016 n'est pas encore à maturité. L'expérience constituant un gage fondamental de solidité, il faut ainsi une dizaine d'année à un sous-officier réserviste *ab initio* pour devenir adjudant, une douzaine pour devenir commandant. Le temps que les réservistes *ab initio* atteignent ces catégories supérieures, les anciens d'active y sont logiquement surreprésentés.

Une politique de rééquilibrage en faveur des *ab initio* est en cours, suivie de façon active, avec des perspectives d'avancement qui leur sont proportionnellement plus favorables.

En espérant que ces éléments répondront à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

*Très cordialement*

*F. Parly*  
Florence PARLY

M  
De  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

## **LES RESERVES DES ARMEES ET DE L'ARMEE DE TERRE : ELEMENTS DE CADRAGE**

### **1. La politique « réserves » au sein du ministère des armées :**

L'emploi en opération des réservistes appartenant aux catégories supérieures (officiers et sous-officiers) est le plus souvent conditionné par la détention effective de compétences et d'expériences opérationnelles de nature à garantir la meilleure efficacité opérationnelle possible. Cet emploi, souvent non planifié ou mal anticipé car commandé par les événements, dont la durée est, de ce fait, peu prévisible au moment de la convocation, correspond plus aisément à d'anciens militaires d'active à la retraite qu'à des réservistes ayant par ailleurs une activité professionnelle civile prenante.

Ces deux exigences (compétence opérationnelle et disponibilité personnelle) peuvent rendre plus facile l'emploi en opération d'anciens militaires d'active, donnant *de facto* à ces derniers un avantage dans l'avancement qui vise à pourvoir les postes de responsabilité supérieure. Mais cet avantage ira s'amointrissant à mesure que les politiques de recrutement, de formation, d'emploi et de gestion, notamment celles mises en place à partir de 2016, permettront de valoriser les déroulements de carrières des réservistes « natifs ».

Il importe toutefois de relativiser les différences d'origine entre anciens militaires poursuivant une carrière dans la réserve et réservistes n'ayant jamais été militaires d'active. En effet, les militaires d'active étant majoritairement contractuels, un grand nombre d'entre eux rejoignent la réserve encore jeunes et détenteurs de grades subalternes (après une première expérience professionnelle sous contrat court), et ont à l'atteinte des grades sommitaux une plus longue pratique du métier militaire dans la réserve que dans l'active. Il n'y a donc pas, dans la réalité, deux populations homogènes et bien distinctes que seraient les réservistes anciens militaires d'une part et les réservistes issus de la société civile d'autre part, mais un dégradé entre d'anciens militaires d'active eux-mêmes redevenus civils depuis plus ou moins longtemps et des réservistes ayant un passé militaire très bref, les uns et les autres tous étant des militaires à part entière lorsqu'ils sont en situation de service.

### **2. Les réserves dans l'armée de terre : objectifs**

Enjeu stratégique, les réserves de l'armée de terre font l'objet d'une grande attention à tous les niveaux. En effet, elles représentent un véritable complément aux forces d'active dont elles renforcent en permanence les capacités, notamment sur le territoire national.

Après une phase de montée en puissance quantitative des effectifs (2016-2020), une démarche qualitative est à présent développée, en faisant notamment un effort sur l'identification des besoins, le recrutement, la gestion et l'emploi opérationnel des réservistes. Ainsi la vision stratégique du chef d'état-major de l'armée de terre pose les fondations d'une ambition opérationnelle pour les réserves visant à les rendre aptes à faire face aux défis futurs. A l'horizon 2030 les objectifs sont les suivants :

- offrir des possibilités d'emploi adaptées aux modes de vie des réservistes ;
- disposer d'une masse de manœuvre plus nombreuse, plus autonome et mieux territorialisée ;
- être apte à couvrir si nécessaire le contrat opérationnel « Territoire National » et à s'engager à terme au-delà de la seule fonction protection.

La réserve Terre est une réserve d'emploi, organisée majoritairement en unités constituées, partie intégrante des régiments d'active. Cette structure nécessite un modèle « ressources humaines » (RH) composé de militaires du rang jeunes, de cadres issus du rang et sélectionnés par le commandement. Les réservistes *ab initio* représentent 66 % des réservistes de l'armée de terre. En proportion de leur population respective, leur avancement est plus dynamique que celui des ex-militaires d'active et leurs perspectives de progression bien meilleures. Selon le principe retenu d'une réserve intégrée, les parcours de formation et les parcours professionnels, observés dans la réserve convergent avec ceux de l'active.

La politique RH a été adaptée à la variété des modes de vie des réservistes. Ainsi un recrutement plus qualitatif vise à stabiliser les 21 200 postes de l'armée de terre avec un effort particulier porté sur l'armement des unités élémentaires de réserve, notamment pour la population des sous-officiers initiaux, en rendant leur recrutement plus attractif par un engagement opérationnel accru.

Ainsi, à partir de son recrutement initial, une dizaine d'année sont nécessaires à un réserviste sous-officier pour atteindre le grade d'adjudant et une douzaine d'année pour être promu commandant pour les officiers (une vingtaine pour le grade de lieutenant-colonel).

De fait, les réservistes *ab initio* sont effectivement moins représentés à ce stade que les ex-militaires d'active, en valeur absolue, aux grades supérieurs des catégories d'officier et de sous-officier.

RESERVE OPERATIONNELLE N° 1							
EFFECTIFS PAR ORIGINES							
		2020		2019		2018	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
OFF	AB INITIO ET EX-CTG*	2562	53%	2532	52%	2430	53%
	EX-CCT**	2308	47%	2293	48%	2157	47%
	<b>TOTAL OFF</b>	<b>4870</b>		<b>4825</b>		<b>4587</b>	
SOFF	AB INITIO ET EX-CTG	2202	33%	2085	32%	1987	33%
	EX-CCT	4433	67%	4361	68%	4110	67%
	<b>TOTAL SOFF</b>	<b>6635</b>		<b>6446</b>		<b>6097</b>	
MDR	AB INITIO ET EX-CTG	12546	88%	11874	88%	10394	87%
	EX-CCT	1713	12%	1649	12%	1572	13%
	<b>TOTAL MDR</b>	<b>14259</b>		<b>13523</b>		<b>11966</b>	
TOTAL	AB INITIO ET EX-CTG	17310	67%	16491	67%	14811	65%
	EX-CCT	8454	33%	8303	33%	7839	35%
	<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>25764</b>		<b>24794</b>		<b>22650</b>	

\*EX-CTGT = ayant réalisé son service national

\*\*EX-CCT = ancien militaire sous contrat ou carrière



## MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### POLITIQUE D'EMPLOI DES RESERVES DE L'ARMÉE DE TERRE

#### 1. Les objectifs pour les réserves de l'armée de terre.

Après une phase de montée en puissance quantitative des effectifs (2016-2020), une démarche qualitative est à présent développée, en faisant notamment un effort sur l'identification des besoins, le recrutement, la gestion et l'emploi opérationnel des réservistes. Ainsi la vision du chef d'état-major de l'armée de terre pose les fondations d'une ambition opérationnelle pour les réserves visant à les rendre aptes à faire face aux défis futurs. A l'horizon 2030 les objectifs sont les suivants :

- offrir des possibilités d'emploi adaptées aux modes de vie des réservistes ;
- disposer d'une masse de manœuvre plus nombreuse, plus autonome et mieux territorialisée ;
- être apte à couvrir si nécessaire le contrat opérationnel « Territoire National » et à s'engager à terme au-delà de la seule fonction protection.

#### 2. Une organisation de la réserve opérationnelle pérennisée.

Elle est composée de deux niveaux :

- la réserve opérationnelle de niveau 1 (RO1), réserve opérationnelle d'engagement, constituée de volontaires liés par un contrat d'engagement pour servir dans la réserve (ESR) ;
- la réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2), réserve opérationnelle de disponibilité, est constituée des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité durant cinq années après le service actif. En cas de crise grave, elle est mise en œuvre par un décret du Premier ministre pour des besoins ponctuels ou pour un engagement d'urgence (RSN, rappel massif...).

La RO 1 s'articule autour :

- de 11 états-majors tactiques de réserve (EMT-R) subordonnés aux brigades et commandements spécialisés ;
- de 103 unités élémentaires de réserve (UER), intégrées aux régiments d'active, elles-mêmes réparties en 2 types :
  - des unités d'intervention de réserve ayant vocation à remplir des missions élémentaires ;
  - des unités spécialisées de réserve participant à la mission majeure de leur régiment, tout en étant réversibles dans le cadre du combat générique.
- du bataillon de réserve Île-de-France (24<sup>ème</sup> régiment d'infanterie), qui est subordonné au commandement de la logistique (COMLOG), qui compte 4 UER ;
- des compléments individuels, qui assurent tant des missions opérationnelles qu'organiques et renforcent principalement les états-majors de tous niveaux, les écoles et les passerelles régimentaires.

### 3. Une politique d'emploi tournée vers l'engagement opérationnel.

La réserve opérationnelle de l'armée de terre est une réserve intégrée, complément indispensable aux forces d'active dont elle renforce en permanence les capacités.

Les unités de réserve obéissent aux mêmes règles que les unités d'active pour l'entraînement et la préparation opérationnelle<sup>1</sup>. Elles participent ainsi à la réalisation du contrat opérationnel confié à l'armée de terre, en s'inscrivant dans un cycle d'entraînement-engagement pluriannuel.

Les réservistes sont ainsi employables sur le territoire national comme à l'étranger<sup>2</sup>, à l'instar du personnel d'active<sup>3</sup>. L'engagement des réservistes dans les activités opérationnelles (OPEX, MISSINT) est recherché, avec une participation prioritaire et privilégiée à la fonction protection sur le territoire national, tout en contribuant au renforcement des autres capacités.

### 4. Une politique RH adaptée à la variété des modes de vie des réservistes.

- Un recrutement plus qualitatif visant à stabiliser les 21 197 postes de l'armée de terre avec un effort particulier porté sur l'armement des UER, notamment pour la population des sous-officiers initiaux, en rendant leur recrutement plus attractif par un engagement opérationnel accru.
- Une formation densifiée et une offre à chaque réserviste d'un suivi personnalisé et d'une vision claire du parcours professionnel auquel il peut prétendre.
- Une administration simplifiée qui repose en partie sur la digitalisation de la gestion de la réserve avec la mise en place des systèmes d'information ROC et METIIS permettant de traiter sous format numérique la gestion de la disponibilité, la convocation, l'état des activités accomplies et leur mise en paiement (contribuant ainsi à la réduction des délais de paiement des activités effectuées par les réservistes).

<sup>1</sup> Le standard opérationnel retenu pour l'engagement dans l'opération SENTINELLE est identique pour la réserve et pour l'active.

<sup>2</sup> Seuls les compléments individuels sont envoyés en mission OME.

<sup>3</sup> Selon leurs compétences, leurs qualifications civiles ou militaires et leurs aptitudes.

**PARCOURS PROFESSIONNELS DES RESERVISTES DE L'ARMÉE DE TERRE EN  
FONCTION DE LEUR PROFIL DE RECRUTEMENT  
(ab initio / ex-militaires d'active)**

La réserve Terre est une réserve d'emploi, majoritairement en unités constituées parties intégrantes des régiments d'active, nécessitant un modèle RH avec des militaires du rang jeunes, des cadres légitimes passés par le rang et sélectionnés par le commandement. Les réservistes *ab initio* représentent 60% des réservistes de l'armée de terre. En proportion de leur population respective, leur avancement est cependant plus dynamique que celui des ex-militaires d'active et leurs perspectives de progression bien meilleures.

Selon le principe retenu d'une réserve intégrée, les parcours de formation et les parcours professionnels observés dans la réserve convergent avec ceux de l'active.

A partir de son recrutement initial, une dizaine d'années sont nécessaires à un réserviste pour atteindre le grade d'adjudant s'agissant des sous-officiers et une douzaine d'années pour atteindre le grade de commandant s'agissant des officiers (une vingtaine pour le grade de lieutenant-colonel).

De fait, les réservistes *ab initio* sont effectivement moins représentés que les ex-active, en valeur absolue, aux grades supérieurs des catégories d'officier et de sous-officier.

		ab-initio			ex-active		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020
OFF	ASP/SLT/LTN	678	754	776	345	371	396
	CNE	236	281	307	1200	1162	1114
	CDT	72	95	120	685	693	688
	LCL	21	36	46	1082	1141	1125
	COL	8	8	10	225	238	230
SOFF	SGT	1216	1324	1448	661	672	693
	SCH	140	146	154	522	499	491
	ADJ	28	31	49	690	692	665
	ADC	16	22	27	1987	2174	2160
	MAJ	3	5	9	794	817	859
MDR	SDT/ICL	8066	9086	9303	307	257	307
	CPX	1577	1947	2254	327	287	289
	CCH	324	378	410	1067	1139	1069

Le modèle de réserves initié en 2016, dont la montée en puissance des effectifs s'est achevée en 2019, n'est pas encore arrivé à maturité.

Les premiers recrutés arrivent seulement aux fonctions de chef d'unité (grade de capitaine) pour les officiers et de chef de groupe et sous-officier adjoint pour les sous-officiers (sergent et sergent-chef).

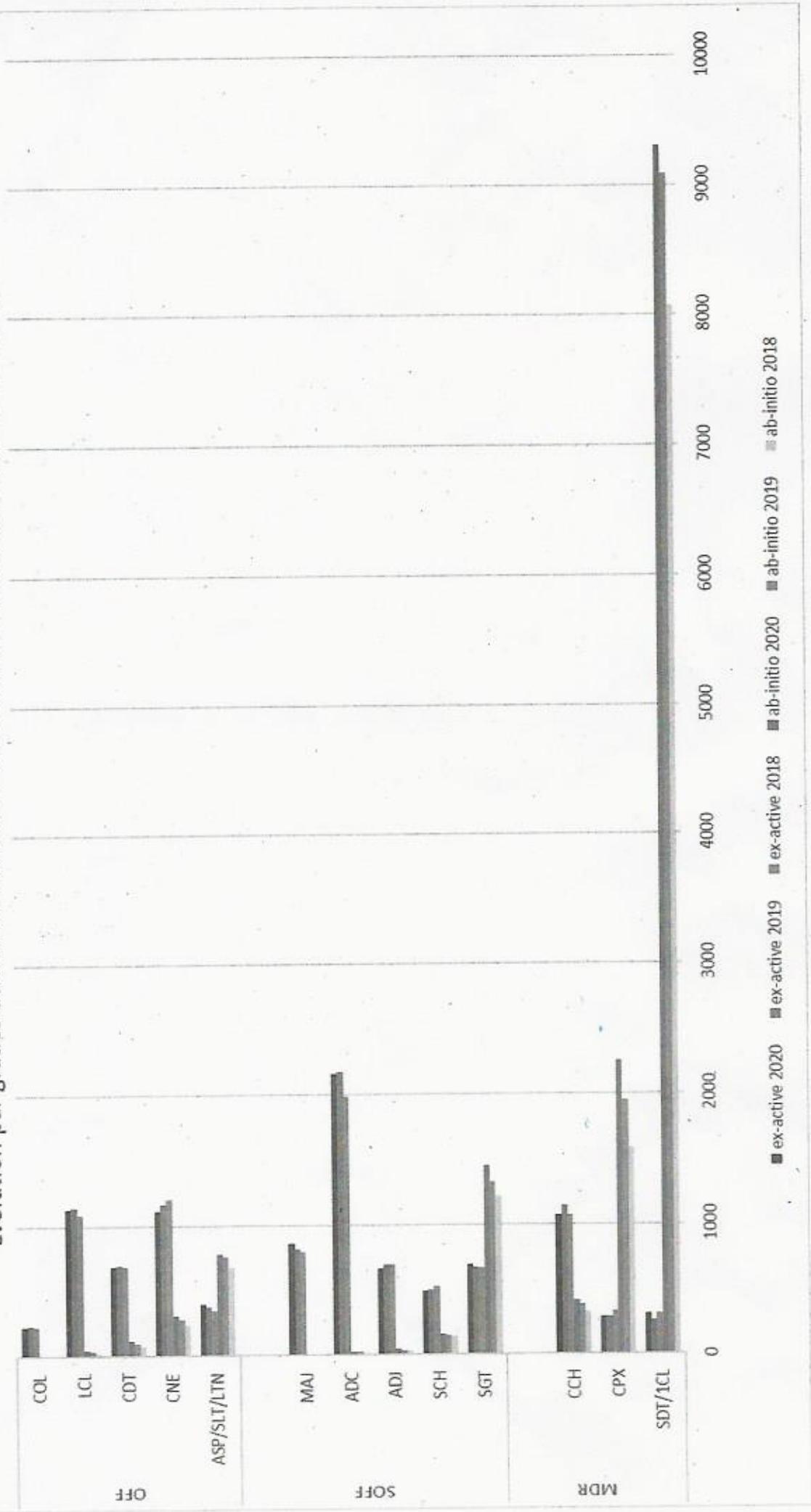
La variation annuelle est cependant très favorable aux *ab initio*, en particulier pour les officiers supérieurs et les sous-officiers supérieurs. Ils bénéficient de fait d'un avancement plus dynamique.

		ab-initio		ex-active	
		variation 2018- 2019	variation 2019-2020	variation 2018-2019	variation 2019-2020
OFF	ASP/SLT/LTN	11,21%	2,92%	7,54%	6,74%
	CNE	19,07%	9,25%	-3,17%	-4,13%
	CDT	31,94%	26,32%	1,17%	-0,72%
	LCL	71,43%	27,78%	5,45%	-1,40%
	COL	0,00%	25,00%	5,78%	-3,36%
SOFF	SGT	8,88%	9,37%	1,66%	3,13%
	SCH	4,29%	5,48%	-4,41%	-1,60%
	ADJ	10,71%	58,06%	0,29%	-3,90%
	ADC	37,50%	22,73%	9,41%	-0,64%
	MAJ	66,67%	80,00%	2,90%	5,14%
MDR	SDT/ICL	12,65%	2,39%	-16,29%	19,46%
	CPX	23,46%	15,77%	-12,23%	0,70%
	CCH	16,67%	8,47%	6,75%	-6,15%

Cette variation est même négative pour les ex-militaires d'active dans ces deux sous-catégories pour 2019 et 2020. C'est-à-dire que le nombre d'officiers supérieurs et de sous-officiers supérieurs anciennement d'active a diminué en 2020, là où il a progressé de façon très nette pour les réservistes *ab initio*.

Le déséquilibre existant entre le nombre de réservistes *ab initio* et les ex-active au sein de la réserve opérationnelle est donc largement décroissant comme le montrent les graphiques 1 et 2 ci-après.

Evolution par grades du nombre de réservistes ab-initio et ex-active entre 2018 et 2020



# Variation annuelle des grades des réservistes ab-initio et ex-d'active entre 2018 et 2020

